

13 DEC 1950

M.		
----	--	--

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

PRESS/16

6 septembre 1949

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Jérusalem au nom de la Commission de Conciliation des Nations Unies pour la Palestine a demandé à la délégation israélienne certains éclaircissements à la suite d'informations de presse rapportant des déclarations qui auraient été faites au Parlement israélien sur l'installation de certains services gouvernementaux d'Israël à Jérusalem. Le Comité de Jérusalem a également attiré l'attention de la délégation israélienne sur des informations de presse faisant allusion au transfert de certains services gouvernementaux de Tel Aviv à Jérusalem.

La délégation israélienne a déclaré qu'elle ignorait tout des déclarations au Parlement israélien rapportées par la presse, mais qu'elle communiquerait avec son gouvernement à ce sujet.

La délégation israélienne a déclaré en outre que la politique du gouvernement de Tel Aviv à l'égard de Jérusalem continuait d'être celle exposée par M. Eban, délégué permanent d'Israël aux Nations Unies, au cours du débat qui a précédé l'admission d'Israël aux Nations Unies.